

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 7 septembre 2011 à 19 h 00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Micheline Descheneaux, Jeannine Descoteaux, et monsieur le conseiller Jean-Luc Vallières, sous la présidence de monsieur Sylvain Traversy, procureur, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Guylaine Courchesne, *adjointe administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT :

Monsieur le maire, André Descôteaux, ainsi que la conseillère Mélanie Fontaine et le conseiller Marcel Lavoie sont absents de cette séance spéciale.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-09-220

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières
Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11 ;
04. Règlement #109-2011 – Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11 – Premier projet ;
05. Fixation d'une date pour l'assemblée publique de consultation – Règlement #109-2011 – Premier projet ;
06. Période de questions ;
07. Levée de l'assemblée.

03. AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11

2011-09-221

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jeannine Descôteaux à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11, sera présenté et adopté lors d'une séance ultérieure du présent conseil.

04. RÈGLEMENT #109-2011 – Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11 – Premier projet

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à la modification de notre règlement de zonage afin de permettre la construction d'habitation trifamiliale dans la zone H-11 située dans le secteur Pierreville ;

CONSIDÉRANT que ce règlement demande une modification à la grille des spécifications des groupes d'usages autorisées dans la zone H-11 ;

CONSIDÉRANT que dans notre règlement de zonage, la construction d'habitation trifamiliale est représentée par le groupe HABITATION IV ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance spéciale du 7 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du premier projet de règlement;

2011-09-222 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières
Appuyé par la conseillère Jeannine Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le premier projet de règlement portant le titre de « *Règlement #109-2006 – Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11* ».

05. FIXATION D'UNE DATE POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – Règlement #109-2011

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement #109-2011 modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale dans la zone H-11, adopté lors de la séance spéciale du 7 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de fixer une assemblée publique de consultation ;

2011-09-223 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux
Appuyée par le conseiller Jean-Luc Vallières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 5 octobre 2011 à 19 h 00 à la salle du Conseil municipal, située au 26, rue Ally à Pierreville;

Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence la personne qu'il désignera, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h07 et se termine à 19h07.

07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-09-224 Il est proposé par la conseillère Jeannine Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h07.

Note : il y avait aucun citoyen(ne)s présent(e)s lors de cette séance régulière.

Sylvain Traversy, pro-maire

Guylaine Courchesne, ajointe administrative